

Accompagnement à la création de société agricole

Je souhaite constituer une société agricole ou en intégrer une, et je m'interroge sur la forme de société à choisir, d'un point de vue juridique.

➔ **Nous vous aidons à la décision avant la signature des actes juridiques définitifs, et dans les démarches administratives de la création de la société dans le cas d'un acte sous seing privé.**

Qui est concerné ?

Tous les agriculteurs

Notre prestation

Nous nous rencontrons pour analyser votre situation, vos objectifs, et vous apporter nos préconisations et les démarches à suivre pour :

- la définition des objectifs de la société, et de chacun des associés,
- la détermination de la forme sociétaire la mieux adaptée,
- l'analyse des statuts dans le cas d'un acte sous seing privé,
- l'analyse du règlement intérieur,
- la maîtrise du foncier (contrôle des structures, baux, cession de baux).

Vous recevez un compte-rendu avec les préconisations et selon vos besoins, un projet d'acte juridique.

Nos +

Cette prestation peut être complétée par l'intervention d'un de nos conseillers de gestion (cf. fiche Etude Economique de Mise en Société).

Contact :

Service concerné : Service Entreprise et Territoire
Téléphone : 01 39 23 42 39

DUREE

Conseil ponctuel : 2 à 4h
Constitution société : 2 à 5 jrs

NOS TARIFS

Cf. fiche tarifaire

NOTEZ-LE

Rendez-vous à la Chambre d'agriculture ou sur votre exploitation





LEGENDE ICONES



INDIVIDUEL



EN GROUPE



SUR VOTRE EXPLOITATION



A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE (siège au Chesnay 78) OU
L'UNE DE SES ANTENNES (cf. carte)



PONCTUEL



PAR ABONNEMENT

